

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
 Prix de chaque N^o 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N^o 360. Vol. XV. — SAMEDI 19 JANVIER 1850.
 Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
 Ab. pour l'étranger, — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE.

Histoire de la semaine. — Assistance publique. — Courrier de Paris. — Empire d'Haïti. — Diplomatie et diplomates. — Notes et Questions, lettre au directeur de l'Illustration. — Le palais du quai d'Orsay et le conseil d'Etat. — Le Village de la Colonne, ou le Mort tue le vivant (suite et fin). — Chroniques du monde littéraire; N^o 1, le banquier dramatique. — Aventures de M. Verdreau. — Chronique musicale. — L'Almanach des Adresses sous Louis XIV (suite et fin). — Beaux-arts.
 Gravures: M. Pacheco-y-Obes, portrait. — Empire d'Haïti, quatre portraits des principaux personnages de la cour. — Un Congrès; Etat de la question; Diplomate irrégulier, la princesse ***; Comment fait un congrès. — Conseil d'Etat, grande salle des réunions; Salle des audiences publiques; Salle de comité. — Aventures de M. Verdreau (suite), 15 gravures. — Antonin Moine; Dominique Papety, portraits. — Rebuis.

Histoire de la semaine.

La discussion sur l'affaire de la Plata, qui a occupé l'Assemblée nationale pendant huit jours et la presse pendant six semaines, à la fin de l'année dernière et au commencement de celle-ci, a fait place à des débats dont l'objet nous touche de plus près. Cependant il est encore quelquefois question de la Plata, tantôt pour annoncer, qu'en exécution du vote de l'Assemblée, le gouvernement prépare une expédition militaire sur la Plata, tantôt pour démentir cette nouvelle. C'est le démenti, cette fois, qui obtient notre confiance. Parmi les figures dont l'histoire contemporaine doit conserver les traits, l'incident de la Plata nous signale un personnage qui s'est trouvé mêlé à tous les événements de ce pays, qui, venu en France pour éclairer l'opinion publique et le gouvernement sur les griefs de Montevideo contre la domination de Rosas, et sur les intérêts qui nous sont communs avec ses concitoyens, a accompli sa mission avec un zèle que la passion et les ressentiments personnels ne suffisent pas seuls à expliquer; avec une ardeur qui ne peut être inspirée et soutenue que par une conviction et un patriotisme sincère. Ce personnage est M. Pacheco-y-Obes, dont le nom a marqué si souvent dans les débats relatifs à la Plata, l'ancien ministre de la guerre de Montevideo, le citoyen dont le nom figurera encore plus d'une fois plus tard dans l'histoire de cette lutte déjà si longue et souillée de tant de crimes.

Le *Napoléon des dimanches*, comme on l'appelle, organe de la politique personnelle de M. le président de la République, publie un rapport du ministre de France à Buenos-Ayres en date du 14 juillet 1849, rapport contraire au projet d'intervention et précédé de ces mots: « Le rapport suivant, qui exprime la pensée du gouvernement sur la question de la Plata, nous a paru de nature à intéresser vivement le public, surtout après la longue discussion au milieu de laquelle cette affaire a été si souvent dénatée. »

Ainsi, le *Napoléon* a parlé; ce *Napoléon* ne parle pas comme tout le monde, mais la presse continue à y chercher la pensée personnelle de M. le président de la République. Cette pensée est quelquefois si singulière, si fort au rebours de la pensée publique, de l'état de l'opinion et des partis, si contraire à la manifestation éclatante

des événements et des faits, que le fond fait passer sur la forme, comme s'il importait peu que des idées si rares fussent exprimées dans un si mauvais langage. Quant à nous, qui ne nous piquons pas d'être des grands politiques, nous avons encore la faiblesse de remarquer les fautes de français. Cependant si ce qu'on nous annonce est vrai, savoir: que le *Napoléon* va devenir quotidien, nous renonçons à un exercice qui remplirait la vie de plusieurs grammairiens.

Le *Napoléon* est donc un événement; le *Journal des Débats* le cite tous les lundis avec une malice contenue, mais très-bien comprise; le *Constitutionnel* le complète en dressant le tableau des opinions exprimées par vingt journaux des départements, qui reçoivent une correspondance et des articles tout faits d'une entreprise parisienne relevant du ministère de l'intérieur. Tous ces articles concluent nécessairement, avec quelques variations insignifiantes, à la réalisation urgente de la politique dont le *Napoléon* est l'organe et dont le *Constitutionnel* est l'instrument. M. Véron pourrait devenir le Cambacérés d'un empereur nouveau, toute proportion gardée.

Mais tandis que nos destinés sont l'objet des graves préoccupations de ces folâtres, les partis qui divisent la nation et qui ont leurs représentants dans l'Assemblée, nous semblent, à nous, poussés à ces extrémités qui marquent le point

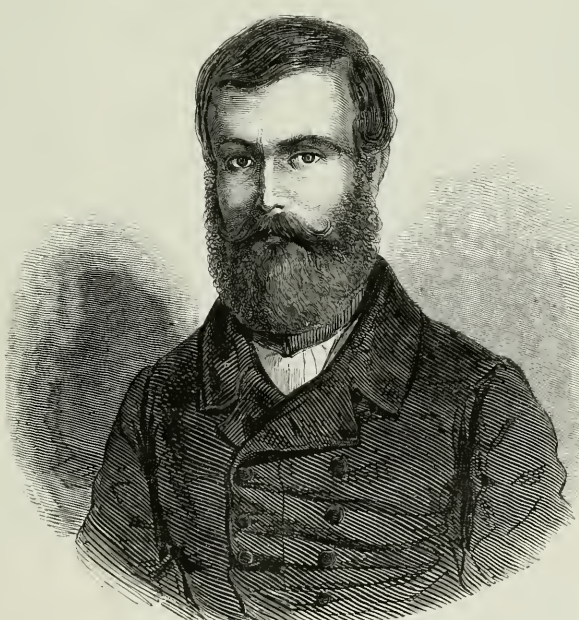
fatal où il faut s'arrêter pour s'entendre et transiger, à moins de livrer la bataille et de se confier au hasard sanglant de la lutte. On ne se battra pas; on finira par s'entendre, parce que tous les partis sérieux ont aujourd'hui un ennemi commun qui ne demanderait pas mieux que de les pousser aux dernières violences pour jouer, à son profit et sans leur laisser l'espoir de voir les causes de la lutte disparaître, le rôle éphémère d'un arbitre. On transigera; nous en attendons les signes visibles aujourd'hui de la conscience des citoyens. Le passé cédera quelque chose à l'avenir; l'avenir ne voudra pas sacrifier le présent, qui est, en définitive, l'œuvre du passé.

Puisque nous signalons les symptômes des intentions et des convoitises qui ont rendu cette semaine remarquable, nous ne passerons pas sous silence un projet de loi présenté par M. le ministre de la guerre concernant l'augmentation de la solde des sous-officiers, projet dont l'opposition a revendiqué l'initiative et dont on accuse assez le but par l'importance qu'on attache à son origine; tant il est vrai que s'il se fait quelque chose de bon et de juste, dans ce pays, ce n'est point en vue du bien et de la justice.

L'Assemblée nationale, dans les séances du 10 et du 11, a fini par s'entendre sur les termes et la durée de la loi relative aux instituteurs communaux. La majorité, un instant divisée, a réuni ses forces pour faire triompher le projet à 335 voix contre 223.

Une discussion sans intérêt politique, relative à l'appropriation de l'ancienne salle des députés aux séances de l'Assemblée nationale, a occupé en deux jours la durée d'une séance, et n'a abouti qu'à la démonstration de l'immutilité actuelle d'un démantèlement coûteux.

La fin de la séance de samedi a été consacrée à la proposition de M. Henri Didier, relative à l'Algérie. Il s'agissait de nommer une commission pour préparer la législation particulière de cette province, aux termes de l'article 109 de la Constitution. M. Desjoubert, qui n'a jamais cessé, depuis la conquête d'Alger, de maudire notre possession, a profité de l'occasion pour renouveler son anathème. Il l'a fait avec plus d'esprit que de sens commun. M. Henri Didier et M. de Tocqueville proposaient de nommer une commission de trente membres pour préparer la législation de l'Algérie. M. Desjoubert a proposé de remplacer cette commission de trente membres par une commission de trois membres qu'il a personnellement désignés lui-même. Ces trois membres auraient été les trois représentants actuels de l'Algérie à l'Assemblée législative. M. Desjoubert s'est défendu sérieusement d'avoir voulu plaisanter en faisant une proposition semblable. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Assemblée a pris la chose au sérieux; car il a fallu recourir au scrutin pour décider si la proposition de M. Desjoubert serait écartée par la question préalable. En la question préalable a été adoptée à la majorité de 301 voix contre 230. Au lieu d'être composée de trente



Le général D. M. Pacheco-y-Obes.

journal le *Credit*, auquel nous avions nous-mêmes communiqué, comme un fait intéressant, la lettre de notre honorable correspondant.

« Rien ne réussit en France comme les plaisanteries usées et les jeux d'esprit tout faits. Ce que nous aimons par-dessus tout, nous le peuple le plus spirituel de la terre, comme nous disons modestement, c'est la gaieté de convention. Il est admis, par exemple, qu'un mari trompé est excessivement plaisant, par cela même que sa femme est coupable; il y a deux cents ans qu'on rit de Georges Dandin, et on en rira éternellement. Pour être vrai, selon la convention, un gentleman anglais doit avoir des cheveux roux et parler un patois inintelligible. Quant aux noirs d'Afrique, il est reconnu qu'ils tiennent le milieu entre l'homme et le singe. Demandez à un vaudevilliste de vous donner la définition d'un Allemand, et il vous répondra en sa qualité de *né malin*, ce n'est un être pansu et blond qui passe sa vie à boire de la bière, à fumer et à manger de la choucroute.

« Ces réflexions nous sont suggérées par la lecture d'une lettre qu'un de nos amis vient de recevoir d'un noir d'Haïti et qui prouve jusqu'à l'évidence quelle fausse idée nous nous faisons des mœurs, des sentiments

faits, ont au moins celui de la ressemblance.

« Des devoirs doux à remplir, puisqu'ils ont pour but la conciliation et la fraternité, me tiennent constamment éloigné de ma patrie et de ma famille, et ce n'est que dans les colonies françaises et anglaises que j'ai trouvé la véritable et sainte hospitalité.

« Les colonies espagnoles et les Etats-Unis du Sud nous sont fermés par ce vieil échafaudage de préjugés que l'idée de progrès bat en brèche et auquel elle enlève chaque jour une pierre.

« Parmi eux s'en trouvent que j'aurais dû vous envoyer tout d'abord, s'ils devaient être placés dans votre publication par rang de mérite. Ce sont ceux du vénérable patriarce Derival Lévêque et de sa noble fille, la courageuse et magnanime Adelina, l'ange consolateur de Faustin 1^{er}, la bienfaitrice des pauvres d'Haïti, la providence des opprimés.

« Nous vivons et nous travaillons dans l'espérance de voir cesser cet état de choses anormal, et tous nos efforts tendent à faire germer et fructifier cette pensée longtemps crue impossible à réaliser, que nous, les déshérités de tous les siècles et de toutes les sociétés, nous donnerons au vieux monde ce



S. A. Sérénissime M^{re} le prince haïtien Jean-Joseph, duc de Port-de-Paix, frère de l'empereur, dessiné d'après nature, le 8 novembre 1849, par Jaymé Guilliod de Léogane.

quelques mois, est exclusivement peuplée de caricatures, voilà ce qu'il est impossible d'admettre, surtout après la lecture de la très-remarquable lettre que nous allons citer, lettre écrite par un de ces noirs qui, vus à dix-huit cents lieues de distance, nous paraissent si ridicules.

« Bordeaux-Bourg, 8 décembre 1849.

« A Monsieur l'éditeur de l'ILLUSTRATION.

« Monsieur, de retour à la Guadeloupe après un séjour d'un mois à Haïti où m'avaient rappelés les ordres de notre empereur, j'ai eu le plaisir de trouver reproduits dans le n^o 348 de l'Illustration les cinq portraits que je vous avais envoyés.

« Je vous adresse par ce paquet quelques autres portraits, qui, s'ils n'ont pas le mérite d'une exécution par-



S. M. Adelina, impératrice d'Haïti, dessiné d'après nature, le 8 novembre 1849, par Jaymé Guilliod de Léogane.

et de l'esprit de cette nation *vaudevillisée*. Si nous devons ajouter foi aux récits extravagants qu'ont publiés, il y a peu de temps, les journaux anglais et français, il serait avéré que les peuples de cette ci-devant république sont encore enclins à l'anthropophilie et que chez eux les sacrifices humains ne sont pas du tout passés de mode. Suivant ces mêmes journaux, les généraux, les ministres et les conseillers de Soulaque ne seraient que des êtres ignares et dégradés, des bimanes, plutôt que des hommes. Que le célèbre caricaturiste Cham nous représente Faustin 1^{er} coiffé du petit elapau napoléonien, que le théâtre de la Montansier nous montre les dignitaires haïtiens sous les traits grotesques de Grassot et d'Alcide Tousez passés à la suie et au jus de réglisse, cela se conçoit; c'est le droit éternel et inattaquable de la gaieté française, mais que des gens qui ont la prétention d'étudier les mœurs d'un peuple ailleurs que chez Tabarin ou dans le *Journal pour rire*, restent convaincus que l'île d'Haïti, dont il est tant question depuis



Le lieutenant-général L. Dufresne, duc de Tiburon, ministre de la guerre et de la marine, dessiné d'après nature, le 8 novembre 1849, par Jaymé Guilliod de Léogane.

grand enseignement que des Africains, livrés à eux-mêmes et en contact avec la civilisation européenne, peuvent marcher de pair avec elle.

« Agrérez, etc.

« JAYMÉ GUILLIOD DE LÉOGANE. »

« Nous demandons si beaucoup de républicains blancs parleraient mieux et professeraient des sentiments plus nobles et plus élevés que ce noir d'Haïti, que ce déshérité comme il s'appelle. Nous n'avons pas à nous prononcer sur les éloges qu'il accorde à son souverain et à sa souveraine. Cette tentative de régénération, qui nous semble si risible à nous autres Européens, est peut-être plus sérieuse que nous ne pensons. Dans tous les cas, cette lettre prouve, en dépit de l'esprit de messieurs les vaudevillistes et des *canards* de la presse, que les noirs, ces derniers venus de la civilisation, étaient dignes de leur affranchissement et qu'ils ont atteint l'âge de la majorité.

« E. T. »



S. A. Sérénissime M^{re} le prince Derival Lévêque, père de l'impératrice, dessiné le 8 novembre 1849, d'après un daguerrétype, par Jaymé Guilliod de Léogane.

Diplomatie et Diplomates.

Il faut se hâter de montrer ces types semi-sérieux, semi-plaisants avant qu'ils disparaissent de la scène, ou plutôt des coulisses du monde politique.

Diplomatie, cela est un mot comme esprit : cela ne se peut définir. Voltaire a essayé de décrire l'esprit, lui qui était si compétent et si profès en la matière et n'y a pas trop réussi. Deumarchais nous a peint la diplomatie; mais il n'en a fait que sa charge.

Ce n'est pas une science, c'est un art, et encore est-ce moins. proprement parler, un art qu'une aptitude, une disposition précieuse qui n'a rien à démêler avec les principes, ni les règles, amalgame indéchiffable, comme le langage qu'elle emploie, de qualités toutes personnelles, quelquefois de vices brillants.

Contrairement à notre usage, nous citons donc beaucoup, car des exemples seuls peuvent aider au jugement et projeter quelque lueur sur ce mystère des vieux cabinets de l'Europe, mystère que le grand jour de la publicité et les progrès constants de la démocratie relèguent bientôt dans l'archéologie, avec tout l'attirail et toutes les machines de l'absolutisme déchu.

Le droit des gens ou droit international a été précisé dans de fort gros volumes par Puffendorf, Grotius et une multitude d'autres. Mais c'est en vain qu'on eût pâti sur ces innombrables pour atteindre aux hauteurs de la diplomatie ou en pénétrer les arcanes. Ostensiblement établie pour le maintien du droit des gens, elle n'a presque jamais à d'autre idéal et d'autre but que d'y manquer le plus possible, et les plus grands diplomates sont ceux qui ont le mieux réussi à substituer la finesse au droit, c'est-à-dire la ruse, l'une n'ayant pour mission que d'aplanir les voies à l'autre.

Le Dieu de la diplomatie a toujours été l'intérêt, et sa religion le succès. Il faut réussir, coûte que coûte.

Exemple : dans les négociations préalables de ce fameux traité de Westphalie qui fonda, ou, pour mieux dire, résuma le vieux droit international, Richelieu, voulant à tout prix passer la maison d'Autriche, épousa pieusement la cause protestante, et ce même homme, qu'on venait de voir faire à Huguenots si rude guerre à La Rochelle et ailleurs, prétait avec les mains à la reconnaissance définitive et à la consolidation de la religion réformée. Par ce moyen, il fit l'Empire à peu près sur le même pied qu'était la France avant Louis XI, à l'époque où les princes du sang et les ducs de Bourgogne, de Bretagne et autres, non-seulement contraignaient les vues de la couronne, mais lui faisaient souvent loi.

Autre exemple : M. de Ségur, notre ambassadeur en Russie après de Catherine II, jugeant indispensable de frapper un coup sur l'esprit de cette souveraine et de gagner sa confiance, lui envoya, toute déchiffrée, une dépêche grave et surtout hautement confidentielle qu'il venait de recevoir au cabinet de Versailles avec ces seuls mots : « Ce n'est pas l'impératrice, c'est à Catherine que je m'adresse. » Cette mérité eut un plein succès. M. de Ségur fut remercié et implément par sa cour. S'il en eût été autrement, la dis-



Un Congrès.

grâce, l'exil, la Bastille peut-être eussent été le prix de son zèle.

Quand un agent a en le malheur d'échouer tout en exécutant ponctuellement ses instructions, la politique met pour baume sur sa blessure le désaveu et le renvoi. — Honneur au courage malheureux ! c'est une maïserie sentimentale et militaire bonne pour les lithographies. Brennus, par sa cé-



État de la question.

lebre exclamation, a jeté, sans s'en douter apparemment, les bases de la diplomatie.

La doctrine de l'intérêt est en effet la seule qui pouvait dériver des principes admis comme fondamentaux par le traité de Westphalie, qui fut la bulle d'or de l'Europe, principe que l'on peut résumer en deux points, comme l'a judicieusement remarqué M. Jules Bastide. (DICTIONNAIRE POLITIQUE. — Congrès) :

1° Les rois et les princes ont un droit de propriété véritable sur le sol des royaumes et sur leurs habitants ;

2° L'inégalité de force entre les différents Etats constitue entre eux une inégalité de droits.

Tous les autres traités qui ont suivi depuis 1648, ceux des Pyrénées, de Nimègue, de Risswick, jusqu'à la Sainte-Alliance et aux traités de Vienne, ont été les annexes et la consécration de ces deux principes iniques.

Ces principes admis, il faut bien reconnaître que la morale de l'inté-

rêt personnel, de l'intérêt des rois propriétaires et non des peuples possédés, est la seule qui, à ce jour, ait pu prévaloir dans les relations internationales, et que les souverains ont été fort logiques en divisant le succès.

Ministres et ambassadeurs n'ont jamais eu d'autre doctrine. « J'ai appris, » écrit Chesterfield à son fils, l'apprenti diplomate Stanhope, « que la cour de Versailles a nommé le président Ogier, dont l'habileté n'est pas douteuse, ambassadeur à Ratisbonne (au sujet de l'élection impériale) ; pour y souffler la discordie. » — Voilà un motif fort peu noble ; pensez-vous que l'homme politique, où du moins le père, s'en indigne ? Nullement : c'est un fait qu'il signale en passant, non point à titre de blâme pour le cabinet de Versailles, bien au contraire, car il ajoute immédiatement :

« Il faut avouer que la France a toujours profité habilement de sa position de garant du traité de Munster ! »

L'habileté, voilà le grand mot prononcé. Tout est là : c'est le code du droit international de l'Europe. Quelquefois, par exception, il est arrivé que les peuples ont joui momentanément des fruits de cette habileté : c'est quand les rois ont en l'orgueil ou le bonheur de s'identifier au pays et de pousser leurs intérêts en assurant son bien propre. De là un grandeur temporaire, des époques pleines d'éclat, mais qui toujours ont fait place dans une période très-prochaine à des ruines et des calamités sans nombre. C'est qu'un tel rôle, apparemment trop au-dessus des forces de la nature humaine, ne peut se soutenir longtemps. Louis XIV fut l'un de ces souverains heureux qui, incarnant la nation en eux-mêmes, la grandient en s'élevant. Plus heureux s'il eût persisté dans cette politique intelligente et digne ! Mais écoutez le même homme d'Etat au sujet des fameux traités de partage : « Je ne puis m'empêcher d'observer que le caractère a bien souvent plus de part dans les grandes transactions que la prudence et la saine politique. En effet, Louis XIV satisfait son orgueil personnel en donnant à l'Espagne un roi de la maison de Bourbon aux dépens des véritables intérêts de la France, qui aurait reçu une force plus solide et plus permanente en acquérant Naples, la Sicile et la Lorraine sur le pied du second traité de partage, et je pense que ce fut un bonheur pour l'Europe qu'il ait préféré le testament. » — Quelle leçon ! A quoi sert l'histoire ? — Ne semblerait-il pas lire une page d'hier, de cette trop fameuse négociation où, pour la seconde fois, un monarque assis sur le trône de France sacrifia, en vue de cette même Espagne, les véritables intérêts de la nation pour satisfaire son orgueil de roi et de père ?

Asez sur ce sujet : j'aime mieux en venir aux qualités qui font le diplomate et qui peuvent le mieux contribuer à cette réussite obligée sans laquelle il n'est point de salut. Malheureusement les diplomates sont comme les grands acteurs : ils ne font pas école et emportent tout avec eux. Les mémoires laissés par M. de Talleyrand enseigneront peut-être un jour quelques-uns des secrets de la fascination que son élégance, sa douceur, son esprit mordant, tempéré par un sang-froid à toute épreuve, son art de flatter exerçaient



Diplomate et princesse. — La Princesse de ...



Comment finit un Congrès.

Les séances du conseil ne sont pas publiques. Les discussions entre les conseillers sont rédigées d'après des notes sténographiques, mais sans que les noms des membres qui ont pris la parole soient désignés. Les votes ont lieu par assis et levé ou par appel nominal. Il n'y a de vote secret que pour les nominations de présidents ou de commissaires. Les séances commencent ordinairement à onze heures et se terminent seulement à six heures. Les débats sont, dit-on,

souvent très-animés, bien que les divers partis politiques actuels soient loin d'être également représentés. Les nuances du parti républicain, par exemple, n'y forment qu'une imperceptible minorité. Cependant il est facile de distinguer dans les quarante membres deux tendances : la plupart des membres de l'ancien conseil d'État ne se voient qu'avec un regret qui ressemble à de la douleur, investis d'attributions voisines de la politique. L'administration pure est pour eux la

seule atmosphère respirable : il semble que la nécessité de se diriger par des principes d'un ordre plus élevé, mais plus mobile, les trouble et les inquiète ; ils redoutent la passion : la force de l'habitude, la longue pratique de leur esprit les roment toujours aux longues et minutieuses controverses de l'étude si possible et si peu compromettante du droit administratif. Une autre partie des membres, parmi lesquels on compte des administrateurs éminents et très-modérés, ont



Conseil d'État. — Grande Salle des réunions.

au contraire accepté avec satisfaction les devoirs supérieurs confiés au nouveau conseil par la Constitution de 1818 et qui lui donnent quelques-uns des caractères d'une seconde chambre. On comprend, en effet, que l'on considère comme un honneur et un notable avantage de participer à la tâche la plus ardue, mais la plus immédiatement utile de ce temps, la confection des lois. Un des éléments les plus précieux d'étude et d'information qui aient été mis à la disposition du conseil d'État, est la faculté qu'il a d'appeler à concourir à ses travaux les fonctionnaires publics de tous les degrés.

Suivant la spécialité de la loi qu'il prépare, il convoque et admet à ses séances les hommes les plus capables de l'éclairer. Les ministres eux-mêmes viennent presque toujours prendre part à la discussion des lois qu'ils sont chargés de présenter à l'Assemblée nationale : ils expliquent les intentions du gouvernement, et en même temps ils trouvent dans la diversité des points de vue sous lesquels les conseillers critiquent ou commentent, défendent ou combattent la loi, une forte préparation à la discussion plus solennelle qu'ils auront à soutenir devant les représentants de la nation. Ce n'est point du reste

seulement à l'expérience des fonctionnaires que le conseil fait appel lorsqu'il le juge utile. Ainsi, dans la préparation du projet de la loi sur les théâtres, la section de législation a entendu, dans le cours de plusieurs séances, un grand nombre d'auteurs, d'artistes, de directeurs, de journalistes ; les procès-verbaux de ces séances, livrés depuis quelques jours à l'impression, offrent un résumé curieux des opinions qui se partagent aujourd'hui le monde littéraire sur les questions relatives à l'art dramatique.

La salle de la section de législation diffère peu de celle

où siège la section d'administration : elle n'est ornée que d'un seul tableau représentant l'empereur Napoléon debout sur un trône de granit, par Flandrin. La vue de la grande salle du conseil, que représente notre principale gravure, est d'une fidélité qui nous exempte d'une longue description. Entre les colonnes sont représentés les grands hommes d'État de la France, anciens et modernes. Quelques-uns de ces portraits, ceux, par exemple, de Sully, de Colbert, de d'Aiguasseau, sont des œuvres très-estimables; on ne saurait en dire autant de quelques autres, tels que Vauban ou Cambacérés. Au-dessus est une suite de médaillons figurant les conseillers



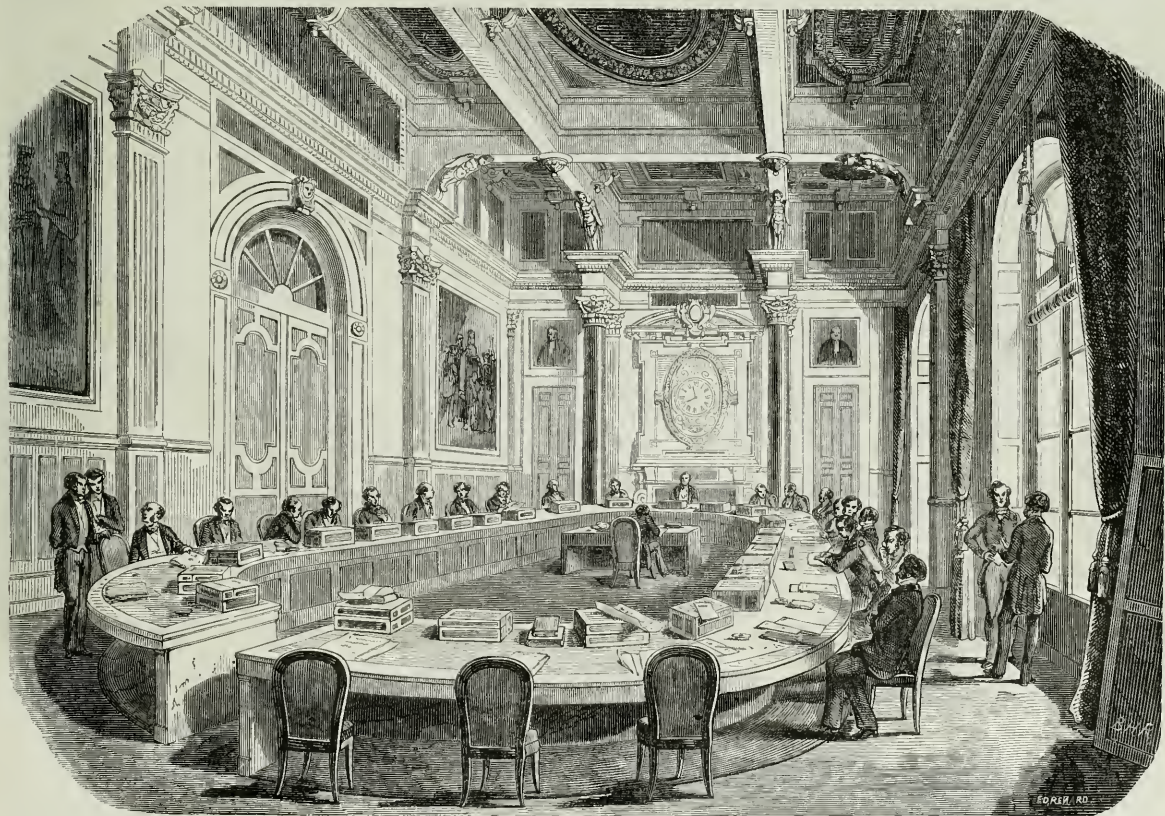
Salle des audiences publiques.

ornements sobres et sévères sont ce qu'il y a de mieux approprié aux salles où l'esprit doit surtout se recueillir et s'abstraire. Il est trop visible que cette somptueuse galerie était destinée à de grandes cérémonies, à des réceptions, à des repas, à des bals. Vainement on a voulu, par l'objet particulier des peintures, ramener la pensée aux travaux législatifs; on n'a pas effacé le contraste. Tôt ou tard on changera toutes ces figures historiques, ou transformera ces vertus; des lustres en cristaux feront éclipser toutes ces dorures, et ces pupitres, ces bureaux, cédentront la place aux sièges de velours et aux tapis de Beauvais. En ce temps-là où se logera le conseil d'État, ou plutôt que sera-t-il devenu? Se sera-t-il transformé en une seconde assemblée politique, ou sera-t-il redescendu à son ancien rôle administratif? De nos jours on ne touche à rien sans qu'il n'en sorte aussitôt un problème. Le siècle est tout hérissé de question; questions fécondes,

d'État de l'Empire; au plafond sont peintes, dans un style un peu froid, des femmes qui symbolisent les vertus morales et intellectuelles qui doivent présider à l'inspiration, à la confection et à l'interprétation des lois. Toutes ces peintures sont encadrées d'or et de marbre. L'effet général est riche

et éclatant; ce n'est pas précisément ce qui conviendrait le mieux aux séances d'un conseil. Autour d'hommes qui ont à délibérer sur des sujets si graves, il ne faut pas des décorations qui scintillent, qui attirent, excitent et précèdent le regard. Les fonds simples, les tons uniformes, les

seil d'État, ou plutôt que sera-t-il devenu? Se sera-t-il transformé en une seconde assemblée politique, ou sera-t-il redescendu à son ancien rôle administratif? De nos jours on ne touche à rien sans qu'il n'en sorte aussitôt un problème. Le siècle est tout hérissé de question; questions fécondes,



Salle de Comité.

Aventures de M. Verdreau, par Stop. — (Suite. — Voir le N° précédent.)



Comme Orphée, dont la voix retenu à des pierres, M. Verdreau retenu et attire les plus insensibles.



M. is son cœur n'était pas là! il volait sur les traces du chapeau jaune.



Après de x heures d'inutiles recherches, M. Verdreau se plonge dans le plus sombre desespoir.



Nick, semblant comprendre sa douleur, essaie, pour le distraire, quel ques expressives cabrioles...



Nouvelle révélation d'un t dont ignore; M. Verdreau était né danseur.



Ce fut alors la Polka...



Avec de nouvelles figures...



Les danses espagnoles...



... Et le pas des Bayadères en costume national.



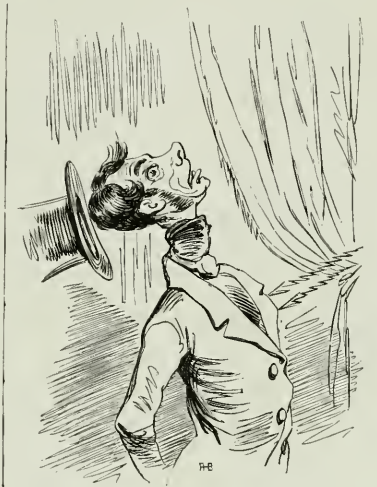
M. Verdreau obtient des succès...



Mais son cœur n'était pas là.



Il roulait à grande vitesse à la suite du chapeau jaune. Après quatre jours de poursuites,



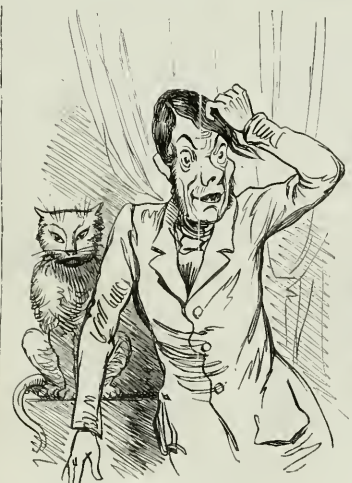
... M. Verdreau était sur le point de se livrer au désespoir, lorsqu'il se sent frappé par un courant électrique



... Parti des yeux de Nick, qui sentait venir un orage.



Pendant vingt-quatre heures, M. Verdreau reste sous l'influence de cette puissance mystérieuse.



À son réveil, il se frappe le front : il lui pousse une idée...



Un horizon nouveau semble s'ouvrir devant ses yeux.



Aurait-il, génie ignoré, trouvé les sources du magnétisme animal?

(La suite au prochain numéro.)

Beaux-Arts.

Depuis quelque temps l'hôtel des ventes de la rue des Jeuneurs s'est fréquemment transformé en musée artistique : tantôt c'était une riche et précieuse collection d'objets d'art, recueillis par un goût éclairé à force de soins, de recherches et de dépenses, et que la mort de son propriétaire ou le malheur des temps ramenaient sur le terrain de l'encan; tantôt c'était l'atelier tout entier d'un artiste moderne avec toutes ses œuvres achevées ou à peine ébau-

chées, ses études, ses croquis, les secrets de sa pensée, les rêves et les aspirations de son âme, qui venaient affronter leur dernière publicité, celle de l'affiche et de la criée. Rien de plus triste que la vue de ces nobles patrimoines du goût et de l'intelligence, de toutes ces œuvres fraternelles gardées avec tant d'amour au foyer de l'artiste, et qui, disputées par les enchères, vont commencer là leur dispersion et leur exil.

Lundi dernier, 44 janvier, avait lieu la vente de la collection de tableaux du pianiste célèbre feu Kalkbrenner, composée de trente tableaux seulement, mais tous choisis et quelques-uns d'un grand prix. Parmi les plus remarquables étaient : un *Camp*, par PHILIPPE WOUVERMANS, qui a été adjugé pour 25,000 fr.; une *Chasse au lièvre*, par le même, payé 6,400 fr.; une petite toile de PAUL POTTER, provenant de la collection du duc de Caraman, 49,500 fr.; un petit



ANTONIN MOINE.



DOMINIQUE PAPTET.

KABEL-DUJARDIN, 4,350 fr.; une *Scène d'intérieur*, par PIERRE DE HOOGH, qui avait été vendu 15,000 fr. par M. de la Haute, a été adjugé à 3,650 fr. seulement.

Le lendemain, 45 janvier, commençait la vente des tableaux, dessins et croquis d'après nature faits par DOMINIQUE PAPTET. La vue de ces dessins si nombreux, l'examen de ces portefeuilles, si riches de documents de toute nature, recueillis pendant des voyages, aura été un sujet d'étonnement pour le public. En présence de ces immenses travaux, Dominique Papety lui aura apparu comme un laborieux bénédictin. Ce n'est certes pas l'aspect sous lequel il devait s'attendre à trouver le peintre du *Rêve du Banquier*. On ne connaît généralement que le côté brillant de la carrière des artistes; on ne songe pas à tout ce qu'il leur faut d'efforts, de persévérance, de luttés pénibles pour se faire jour. Ici le talent de feu Papety se révèle sous deux aspects nouveaux. Dans ces dessins le paysage et l'architecture sont traités avec une égale habileté. Tout semble digne d'intérêt à cet esprit curieux, et un crayon sûr et facile vient en aide à son cosmopolitisme ardent et inquiet. Les musées, les églises, les monuments, les sites de la France, de l'Allemagne, et principalement de l'Italie et de la Grèce, ont tour à tour provoqué ses études. Une suite d'aquarelles représentant les costumes des États romains et du royaume de Naples attirait surtout l'attention à l'exposition qui a précédé la vente. Ces aquarelles sont exécutées dans un excellent sentiment pittoresque. Mais c'est dans ses cartons surtout qu'il fallait aller chercher les trésors accumulés par son activité. L'un de ces cartons contenait trois cent vingt dessins recueillis en 1846 pendant un voyage en Grèce. Protégé par une escorte, il s'arrêtait partout où quelque objet intéressant sollicitait son crayon. C'est alors que l'amiral Turpin, commandant nos forces navales dans le Levant, avait mis le brick l'*Argus* à sa disposition, Papety put aller visiter le mont Athos et y étudier les ouvrages des peintres byzantins, qui forment le lien entre l'art antique et celui de la renaissance. Dans ce hen perdu de la Grèce, où M. Minio-Paléofas, envoyé en mission par M. Villemain, retrouvait, de son côté, des manuscrits précieux qui ont été publiés, le courageux artiste put copier, entre autres ouvrages, les admirables peintures du grand artiste byzantin, Panselinos. Il nous le fit connaître par ses belles aquarelles exposées en 1847 et qui font aujourd'hui partie de la collection du Louvre. Là il réunit des matériaux précieux pour l'histoire de la peinture byzantine, si importante à étudier, puisque seule elle règne pendant les époques de barbarie. Cette science archéologique acquise par de si longues études, l'artiste ne lui sacrifiait pas aveuglément dans ses compositions. Elle n'apparait que dans le petit tableau intitulé *Memphis*, exposé en 1845, et dans celui de *Solon dictant ses lois* (1846). Le nom de M. Papety semblait appelé à de plus brillantes destinées. Né à Marseille en 1815, ayant obtenu en 1835 le grand prix de Rome par son tableau de *Moïse frappant le rocher*, il attirait l'attention publique en 1843 et faisait concevoir de grandes espérances par son tableau : *Un rêve de banquier*.

Le socialisme de l'époque, le phalanstère spéculatif l'adopta pour son peintre. Il ne sembla pas prendre au sérieux cette mission providentielle. Car il inclinait seulement à la peinture lubrique dans sa *Tentation de saint Hilarion* (1841) et dans son voluptueux et nuchalant Egyptien de *Memphis* (1845). Il ne semblait guère s'occuper de paléogénésie dans son *Récit de Télémaque* (1847); il payait son tribut au goût moyen âge dans son tableau de *Guillaume de Clermont défendant Ptolémaïs* (1845), et le *Solon dictant ses lois* (1846) était une commande du gouvernement. La seule chose que l'on puisse porter au compte du phalanstère, c'est la grande composition : *le Passé, le Présent et l'Avenir*, exposée en 1847; et c'est un des aspects les moins intéressants sous lesquels se soit manifesté le talent de l'artiste. Cette préoccupation de fouririsme, mêlée aux choses d'art, peut donc être écartée dans l'appréciation de ses œuvres. L'épidémie qui l'a emporté, il y a quelques mois, dans la force de l'âge, l'enlève au moment où, fort de ses études et de sa science acquise, il allait sans doute manifester avec plus de vérité et de franchise son sentiment pittoresque fin et élégant. C'est un véritable sujet de deuil que l'existence d'un grand artiste ainsi interrompue et brisée au milieu de son développement!

Un souvenir plus douloureux, peut-être, vient réclamer ici notre attention. S'il est triste de voir une existence encore jeune tranchée par la mort avant qu'elle ait donné tous ses fruits, combien n'est-il pas plus triste de voir un artiste déjà avancé dans sa carrière, et qui, plein d'activité et d'opiniâtreté persévérance, s'étant tour à tour exercé dans le long apprentissage du peintre et du sculpteur, est tout à coup saisi par un doute mortel et amené sur les traces de Gros et de Léopold Robert, jusqu'à ce dernier refuge de la mort volontaire contre le décongrément, la méfiance et le délaissement. Comme tous les artistes sincères, Antonin Moine, dont nous reproduisons ici les traits, avait dû connaître, et ses tâtonnements seuls au besoin en seraient la preuve, il avait dû éprouver ces angoisses réservées surtout aux hommes d'imagination; il avait dû souvent douter de lui-même et de son avenir. Après avoir quitté le pinceau pour l'ébaucheur, il venait de les délaisser tous les deux pour le pastel, et il avait eu dans ce genre nouveau des succès qui, tout en étant lucratifs, semblaient devoir servir à sa réputation artistique. La Révolution de février vint interrompre ses espérances. Autour de lui ses amis furent frappés... Le désespoir et l'égarement dans un moment fatal virent ébranler ce cerveau impressionnable et déjà malade. Un regret sur cette idée qui a été triste jusqu'à la mort dans ces jours de tempête, où, au milieu des préoccupations les plus graves, la société retentit trop souvent de ces sourdes paroles : *Ve victis!* — Antonin Moine, mort à Paris le 18 mars 1849, était né à Saint-Etienne (Loire) le 30 juin 1796. Sa famille avait voulu en faire un médecin; il voulut être artiste. 1815 vint pour quelques mois l'arracher à ses paisibles études. Il assista comme soldat à Waterloo. Elevé de Girodet et de Gros, il se dégagea vers 1830 des lions de l'enseignement classique,

s'abandonne à son goût naturel, aborde la sculpture, et surprend pour une de ses premières œuvres, en usant du stratagème employé par Michel-Ange, les suffrages des maîtres et des habiles. Sa carrière sembla décidée. Il produisit alors ces œuvres que tout le monde se rappelle : les *Lutins*, la *Scène du Sabbat*, et les statuettes du *Sonneur d'Oliphan*, d'*Esmeralda*, de *Phœbus*, de *Don Quichotte*, du *Grognerd*... Parmi ses ouvrages de plus grande dimension sont plusieurs statues et bustes, parmi lesquels on distinguera dans le temps le buste de la reine, tant à cause du modèle que par l'habileté des ajustements. Un jour, M. Antonin Moine laisse la terre à modeler pour la poussière légère du pastel, et il ne tarde pas à se faire un nom dans ce genre nouveau. On n'eût pas cru, à voir la grâce un peu molle avec laquelle il traitait ses portraits, que ce crayon vapoureux était manié par la main d'un sculpteur. Cet artiste laborieux avait laissé une grande quantité d'ébauches et d'études qui, recueillis dans ses deux ateliers de sculpteur et de peintre, ont été mises en vente, il y a quelque temps, à l'hôtel de la rue des Jeuneurs. Les amateurs et les nombreux amis de cet artiste, justement apprécié pour ses aimables qualités, y ont accouru avec un empressement religieux.

A. S. D.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

L'homme baroque est souvent insupportable.

On s'abonne directement aux bureaux, rue de Richelieu, n° 60, par l'envoi franco d'un mandat sur la poste ordre Lechevalier et Co, ou près des directeurs de poste et de messageries, des principaux libraires de la France et de l'étranger, et des correspondances de l'agence d'abonnement.

PAULIN.

Tiré à la presse mécanique de PLOS FRÈRES, 16, rue de Valenciennes.